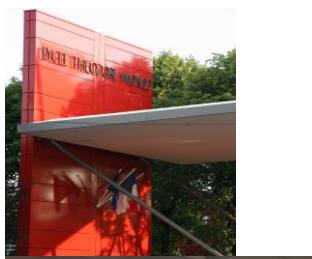


F. AFCHAR  
Proviseur

A. SABILE  
DDFPT secteur Tertiaire

P. NELATON  
DDFPT secteur Industriel

Objet : **Taxe d'Apprentissage 2021**



**Achats en 2020**



De matériel informatique



De matériel électrotechnique



De matériaux souples

Madame, Monsieur,

Le versement par les entreprises de la taxe d'apprentissage représente, pour le lycée professionnel, une source appréciable de financement pour l'équipement des sections industrielles et tertiaires.

Le **décret** 2019-1491 du 27 décembre 2019 modifie les modalités de calcul de l'acompte dû au titre des rémunérations de **2020**. Dorénavant, un solde de 13 % (équivalent de l'ancien « hors quota ») est consacré par l'employeur à des « dépenses libératoires directes »

**Le Lycée Professionnel Théodore MONOD de Noisy-le-Sec** est habilité à percevoir le solde de 13 % affecté aux établissements de formations technologiques et professionnelles.

Vous êtes notre partenaire depuis de nombreuses années en accueillant nos élèves, et vous participez ainsi activement à leur formation. C'est pourquoi au nom des équipes de professeurs et au nom des élèves, je souhaiterais que vous puissiez retenir notre établissement pour le versement de la taxe d'apprentissage.

Nous assurons les formations suivantes en tertiaire et en industriel :

- EPC (Employé(e) Polyvalent du Commerce)
- CAP PROE (Préparation et Réalisation d'Ouvrages Electriques)
- CAP MMV (Métiers de la Mode Vêtement-Flou)
- Baccalauréat métiers du commerce et de la vente
  - Option A- Animation et gestion de l'espace commercial
  - Option B- Prospection-clientèle et valorisation de l'offre commerciale
- Baccalauréat métiers de l'accueil
- Baccalauréat métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique
- Baccalauréat Maintenance des Equipements Industriels
- Baccalauréat Electrotechnique Energie Equipements Communicants
- Baccalauréat Métiers de la Mode et du Vêtement
- Mention complémentaire Ascensoriste
- Classe passerelle BTS

Je vous remercie d'avance et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Fait à Noisy-le-Sec, le 14 janvier 2021

F. AFCHAR

## Taxe d'apprentissage 2021 (Salaires 2020)

**Soutenez le Lycée Professionnel Théodore MONOD en versant le solde des 13 % de la taxe d'apprentissage.**

Voici nos coordonnées et nos références si vous choisissez notre établissement pour le versement de la taxe.

Nom de l'établissement : **Lycée Théodore MONOD**  
Adresse complète : **187 rue de Brément 93130 Noisy-le-Sec**  
Téléphone : **01 41 83 09 50**  
Fax : **01 48 45 40 49**  
Courriel : [ce.0930133p@ac-creteil.fr](mailto:ce.0930133p@ac-creteil.fr)  
N° identification : **0930133P**  
N° SIRET : **199 301 334 00017**  
Code APE : **8532Z**

A retourner **avant le 1<sup>er</sup> juin 2021**, si vous nous adressez un chèque, il est important de préciser dans votre courrier :

**Le nom de votre entreprise :**

**Le montant de la taxe versée en 2021 :**

**Le N° de SIRET :**

Nous vous adresserons en retour le reçu attestant de votre paiement à produire en cas de contrôle.

**Pour information :**

*Le décret 2019-1326 du 10 décembre 2019 modifie les modalités de calcul de l'acompte dû au titre des rémunérations de 2020. La taxe d'apprentissage a deux volets :*

*87 % de la taxe est versée aux Opérateurs de compétences (OPCO) par le paiement des acomptes et solde final, au titre du « quota » (l'OPCO se chargera de la reverser au CFA).*

*Le solde de 13 % (équivalent de l'ancien « hors quota ») est consacré par l'employeur à des « dépenses libératoires directes »*  
**Le Lycée Professionnel Théodore MONOD de Noisy-le-Sec est habilité à percevoir le solde de 13 % affecté aux établissements de formation technologiques et professionnelles.**

**MERCI POUR VOTRE SOUTIEN À LA FORMATION DE NOS ÉLÈVES  
C'EST LE MEILLEUR MOYEN DE PRÉPARER LE FUTUR**

Pour tous renseignements complémentaires

Contactez M. SABILÉ au 06 78 24 33 27 - [ce.0930133p@ac-creteil.fr](mailto:ce.0930133p@ac-creteil.fr)